

## 5 questions sur les piscines naturelles

**Quels sont les avantages d'une piscine naturelle ? Est-ce facile à (faire) construire et entretenir ? On fait le point en 5 questions.**



*Une piscine naturelle*

### 1. C'est quoi exactement une piscine naturelle ?

Une piscine naturelle n'est pas juste une petite mare. C'est un bassin de baignade où **l'eau est filtrée de façon naturelle par des plantes**.

Elle comporte en général deux parties : une **zone de baignade** et une **zone de filtration**, occupée par les plantes filtrantes. Cette « zone de régénération » est moins profonde et occupe entre un tiers et la moitié du bassin.

### 2. Quels sont les avantages de la piscine naturelle ?

Comparée à une piscine classique, une piscine naturelle :

- utilise **moins d'eau** (une fois remplie, on ne change pas l'eau) ;
- consomme **moins d'énergie** (seule la petite pompe nécessite un peu d'électricité mais le bassin n'est pas filtré par des appareils ni chauffé) ;
- fonctionne **sans produits chimiques**, parfois nocifs pour la santé.

> Lire aussi [Le danger des piscines surdosées en chlore](#)

La piscine naturelle constitue aussi **un nouvel écosystème**, autour duquel une biodiversité spécifique se développe. On y trouve une variété de plantes aquatiques et on ne s'étonnera pas de voir des oiseaux et des chauves-souris s'y abreuver. Des grenouilles et tritons y élisent même parfois domicile, au plus grand bonheur des enfants.

### 3. Est-ce simple de construire une piscine naturelle ?

Que l'on ne s'y trompe pas, construire ou faire installer une piscine naturelle nécessite réflexion, investissement et travaux importants.

Dès la conception, il faut penser :

- à la surface totale nécessaire (dimension, forme) ;
- à la profondeur pour la baignade ;
- au devenir des terres excavées ;
- à prévoir une **étanchéité durable** (argile, béton, membrane) ;
- à l'origine et à la qualité de l'eau nécessaire pour la remplir ;
- aux autorisations nécessaires (urbanisme, aménagement du territoire) ;
- à l'aménagement des abords ;
- à la sécurité des utilisateurs (notamment à sécuriser l'accès pour éviter que des enfants puissent s'en approcher sans surveillance).

Il faut aussi penser au **système de filtration** :

- Quelles **plantes** va-t-on installer ? Une grande variété de plantes aquatiques peut être utilisée pour la partie filtrante (jacinthe d'eau, menthe aquatique, renoncule aquatique, phragmites, élodée, etc.). Elles sont plus ou moins décoratives, plus ou moins épuratrices, plus ou moins grandes et nécessitent une profondeur de plantation variable. De quoi composer un nouveau paysage !
- Pour que la filtration de l'eau par les plantes fonctionne, il faut une petite **pompe** qui amène l'eau vers la partie filtrante et permet son oxygénation.

### 4. Peut-on couvrir ou chauffer une piscine naturelle ?

Non, les piscines naturelles ne sont ni couvertes ni chauffées. Mais avec une bâche de fond sombre et un bon ensoleillement, on peut espérer **en profiter 4 à 6 mois par an**, à condition de ne pas être trop frileux (ou d'enfiler une combinaison de natation pour prolonger la durée d'utilisation).

Dépendant des conditions météo (grosse averse fraîche la veille ou grand soleil depuis une semaine...), on peut ainsi se baigner dans **une eau allant de 18 à 26 degrés**.

## 5. Combien coûte une piscine naturelle ?

La construction d'une piscine naturelle n'est **pas forcément plus économique qu'une piscine conventionnelle**. La somme de l'excavation des terres, de l'étanchéité, de la pompe, des plantations... peut atteindre 10 000 euros. Voir plus si les conditions d'installation sont difficiles ou le projet de grande taille. Par contre, on économise sur les frais d'entretien et de fonctionnement.



Si on n'a pas les moyens d'installer une piscine naturelle, ou si c'est juste pour une utilisation occasionnelle, on peut se rafraîchir par **une baignade « nature »**. Dans la mer, dans un lac ou dans une rivière, il y a tout de suite un petit air de vacances. On choisit alors une zone de baignade officielle ([voir ici celles de Wallonie](#)). Encore mieux, on opte pour l'un des [lieux de baignade labellisés « Pavillon bleu »](#). Ce label garantit le respect de critères liés à l'éducation à l'environnement, la qualité de l'eau, le respect de la nature, la sécurité et l'accessibilité.

## Plus d'info

- « Piscines écologiques : de la conception à la réalisation », édition Ulmer.
- « Le guide des piscines naturelles et écologiques », édition Eyrolles.

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

**Source URL:** <https://www.ecoconso.be/node/4654>